

■ **Fondation Orghor**, à La Chaux-de-Fonds, assurer les collaborateurs d'associations, d'entreprises ou de sociétés liées à l'industrie horlogère, etc. (FOSC du 15.07.1999, p. 4840). Autorité de surveillance: office de surveillance du canton de Neuchâtel.
Journal no 2023 du 16.07.2002
(00570972 / CH-645.1.008.219-6)